

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DJS 112 Attribution de la dénomination Thérèse et Jeanne Brulé à la piscine située 1 place Edith Thomas (14e).

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le vœu 2020 V.17 adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 3 et 4 février 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Thérèse et Jeanne Brulé à la piscine située 1 place Edith Thomas (14e) ;

Sur l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

L'attribution de la dénomination « Thérèse et Jeanne Brulé » à la piscine située 1 place Edith Thomas (14e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO